

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 mars 2022

Date de convocation : 24 février 2022

Date d'affichage : 10/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 02 mars 2022 à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 24/02/2022

, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. POUILLY Jérôme, Maire.

Étaient présents : ATHALE Carole, BEC Alain, BERRUYER Joël, BUGNAZET Éric, DUMONCHAU Denise, LAMOUILLE Fabrice, MAHÉ Magali, PELLAT-CHILLOT Laurent, PERRIER Dominique, POUILLY Jérôme, TONI Félix, LEXTRAIT Loïc

Étaient absents excusés : GRANGE Lucie a donné procuration à MAHE Magali, ARMAND Florence a donné procuration à ATHALE Carole

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, ATHALE Carole a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27/01/2022
- Urbanisme.
- Voirie et travaux
- Délibération pour compte administratif communal 2021, compte de gestion 2021, affectation du résultat 2021.
- Délibération de demande de subvention au département pour la vidéoprotection
- Délibération pour sur l'achat d'une tondeuse
- Délibération pour prise d'acte du rapport du développement durable 2021 de Valence Romans Agglo
- Projet ROVALER : développement photovoltaïque agricoles
- Délibération sur le dossier SDED renforcement du réseau BT à partir des postes La Grenerie et Melin
- Point sur le recensement
- Sujet divers

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

URBANISME

- Régularisation d'un forage pour l'irrigation parcelle S196 (demande de la préfecture)
- Régularisation d'un forage pour l'irrigation parcelle R264 (demande de la préfecture)

Dossiers déposés :

- -DP 026 207 22 00001- rénovation maison d'habitation- chemin de Thau
- -DP 026 207 22 00003 – pose de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture- chemin du Sabot
- -Déclaration d'ouverture de chantier PC 026 207 21 C0001- chemin du replat

VOIRIE et TRAVAUX

- Virage élargissement Rochardon
- Fossé ch. des combes
- Joyeuse Ch. des combes : embâcles la rivière déborde sur le chemin
- Trou (affaissement) Ch. de St Martin
- Enfouissement évacuation eau de pluie dans parcelles de noyer à Saladot
- Broyeur Forestier chemin du four, chemin des Ratelière, chemin des Combes
- Devis d'isolation salle des fêtes
- Devis remplacement des fenêtres Salle des fêtes
- Eau de source village à achever
- Relance Archi consultation cantine
- Installation câble faitage église + contrôle lucarne
- Câble électrique sonnerie des cloches
- Remplacement battant des cloches
- Finalisation vidéo Jassaudiere
- Finalisation sécurisation enrochement arrière-église

BUDGET

Madame ATHALE Carole, première adjointe en charge des finances, présente les budgets comparatifs ainsi que le budget de charges à caractère général. Voici les 3 délibérations qui en découlent

DÉLIBÉRATION 02/2022 portant sur le compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **DECIDE d'approuver** le vote portant sur le compte de gestion 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter au nom et pour le compte de la commune toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION 03/2022 portant sur le compte administratif 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Carole ATHALE, 1ere adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Jérôme POUILLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	11 904.34 €	0.00 €	0.00 €	263 134.18 €	11 904.34 €	263 134.18 €
Opérations de l'exercice	232 384.16 €	75 611.18 €	331 794.48 €	466 076.39 €	564 178.64 €	541 687.57 €
TOTAUX	244 288.50 €	75 611.18 €	331 794.48 €	729 210.57 €	576 082.98 €	804 821.75 €
Résultats de clôture	168 677.32 €	0.00 €	0.00 €	397 416.09 €	0.00 €	228 738.77 €
Restes à réaliser	22 210.00 €	23 813.00 €	0.00 €	0.00 €	22 210.00 €	23 813.00 €
TOTAUX CUMULES	266 498.50 €	99 424.18 €	331 794.48 €	729 210.57 €	598 292.98 €	828 634.75 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	167 074.32 €	0.00 €	0.00 €	397 416.09 €	0.00 €	230 341.77 €

Monsieur le Maire sort de la salle pour cet ordre du jour

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré par vote à main levée

13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **DECIDE d'approuver** le vote portant sur le compte administratif communal 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter au nom et pour le compte de la commune toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 04/2022 portant sur l'affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Carole ATHALE, 1ere adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Jérôme POUILLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses 22 210.00 €		
INVEST	-11 904.34 €		-156 772.98 €	23 813.00 €	1 603.00 €	-167 074.32 €
FONCT	283 093.94 €	19 959.76 €	134 281.91 €	Recettes		397 416.09 €

L'affectation du résultat nécessaire est de 167074.32 € à imputer au 1068 du BP 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **DECIDE d'approuver** le vote portant sur l'affectation du résultat 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter au nom et pour le compte de la commune toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 05/2022 portant sur la demande d'une subvention pour la vidéoprotection

Monsieur le Maire présente :

Le projet d'implantation d'une vidéoprotection, sur le site de point d'apport volontaire des déchets ménagers situé à la Jassaudière.

Ce site très fréquenté par des administrés de la commune mais aussi, à priori, par des personnes hors commune, est souvent lieu de dépôt d'encombrants. Mais il a été remarqué que l'isolement du lieu attire des individus avec de mauvaises intentions.

Monsieur le Maire présente le devis d'une mise en place d'une vidéoprotection d'un montant de 3753.00 € HT

Ainsi que le devis de conformité d'installation extérieur (CONSUEL) d'un montant de 400.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département de la Drôme pour ce projet d'installation de vidéoprotection sur le site de dépôt de déchet de la Jassaudière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **DECIDE** d'approuver les travaux pour un montant de 4153.00 € HT
- **SOLLICITE** une subvention auprès du département de la Drôme

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 06/2022 portant l'achat d'une tondeuse

Monsieur le Maire présente le devis d'une tondeuse, le choix a été porté sur un modèle performant, d'un montant de 2700 € HT.

Dit que les crédits nécessaires à cet achat, seront inscrits au Budget Primitif de 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **DECIDE** d'approuver l'achat d'une tondeuse pour un montant de 2700€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 07/2022 portant acte sur le rapport du développement durable 2021 de Valence Romans Agglo

Monsieur le Maire présente le rapport annuel de développement durable de Valence Romans Agglo qui offre une vision d'ensemble sur les contributions des actions, programmes et politique du territoire aux 5 finalités du développement durable.

L'ensemble des services de la communauté d'agglomération s'est impliqué dans l'élaboration collaborative de ce rapport qui présente de façon synthétique et illustrée les engagements et les actions de l'agglo en faveur du développement durable. Il répond par ailleurs aux obligations réglementaires de la collectivité en matière de bilan sur le développement durable. Il s'adresse à toutes les parties prenantes de l'agglomération, citoyens, acteurs économiques, acteurs publics et partenaires.

Afin de respecter ses obligations, l'agglo présente son action à travers les 5 finalités du développement durable :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations et transition vers l'économie circulaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte du rapport du développement durable 2021 de Valence Romans Agglo

Projet ROVALER : développement photovoltaïque sur toitures agricoles

Monsieur le Maire présente le projet de Valence romans Agglo en partenariat avec

- La Chambre d'Agriculture de la Drôme : interlocutrice des agriculteurs, veille à la cohérence du développement du photovoltaïque avec un projet agricole.

- Rovaler : société d'économie mixte locale, investit et développe des projets d'énergies renouvelables dans l'objectif de transition énergétique sur le territoire
- Legendre Energie : Co-investisseur et co-développeur, compétent dans les phases du développement, de la construction et de l'exploitation d'un projet photovoltaïque.

DELIBERATION 08/2022 sur le dossier SDED renforcement du réseau BT à partir des postes La Grenerie et Melin

Monsieur Le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement réseau BT à partir du poste LA GRENERIE et MELIN	
Dépense prévisionnelle HT :	92 917.02 €
Dont frais de gestion HT :	4 424.62€ €
Plan de financement prévisionnel	
Financements mobilisés par le SDE :	92 917.02 €
Participation communale :	Néant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Point sur le recensement

Monsieur le Maire présente le point sur le recensement et rappelle son importance à savoir qu'il permet de budgéter les subventions de l'état et du département.

Adresses d'habitation		
Adresses d'habitation	289	a
Adresses sans logement	7	b
Dossiers d'adresse collective	4	d
Logements d'habitation		
Rés. Principales (hors FLNE) et Rés. Non Principales		
Résidences principales	240	e
Logements occasionnels	2	f
Résidences secondaires	24	g
Logements vacants (ou catégorie indéterminée)	26	h
Total	292	i = e+f+g+h
Bulletins individuels	610	j
FLNE		
Fiches de logement non enquêté	16	k
Nombre supposé de personnes résidant dans les logements non enquêtés	46	l
Totaux		
Total des logements d'habitation	308	o = i+k
Total des bulletins individuels	610	j

Commission de l'accès aux soins sur notre commune

ère
1^{ère} réunion : Prise de contact et confirmation par écrit au département que Montmiral est intéressé par

- Participer au déploiement des médecins salariés du département
- La phase de test + déploiement des téléconsultations à domicile assistées
- Rdv en mairie, le 1^{er} avril à 14H00

SIVOS

1. Cantine

Etude en cours pour diminuer le prix du repas à partir de septembre suivant Quotient Familial (QF).

2. Service exceptionnel Garderie

Suite à l'absence récurrente de l'enseignante du CP mise en place d'un service exceptionnel de garderie payant suivant QF du 07/02 au 11/02/2022 dans un cadre légal donné par l'inspecteur. Entre 6 et 3 enfants de présents par demi-journée
5,30 € par demi-journée pour les familles ayant un QF inférieur ou égal à 677 ou 5,70 € par demi-journée pour les familles ayant un QF supérieur à 677.

Un point sur cette absence récurrente va être organisé le 11 mars avec l'académie en présence des maires et la présidente du SIVOS – La situation est critique pour cette classe.

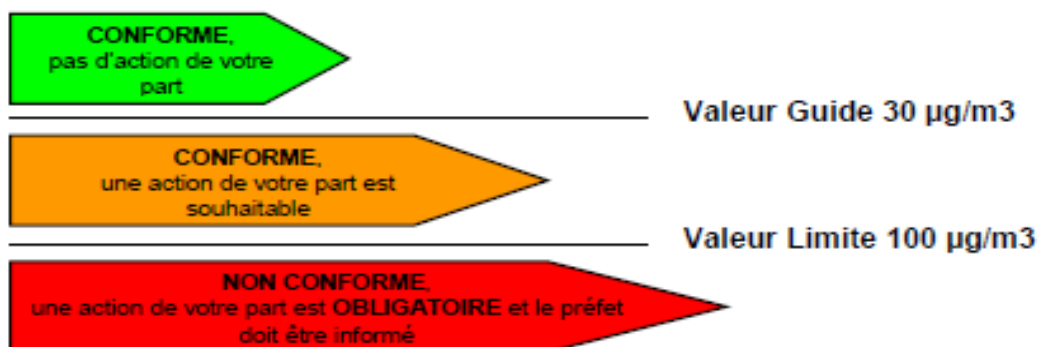
3. Absence agent suite COVID

Beaucoup d'absence de personnel SIVOS lié au COVID – La continuité du service a été assuré par les autres agents et les bénévoles des conseils municipaux ou conjoint dont essentiellement Ghislaine et Chantal

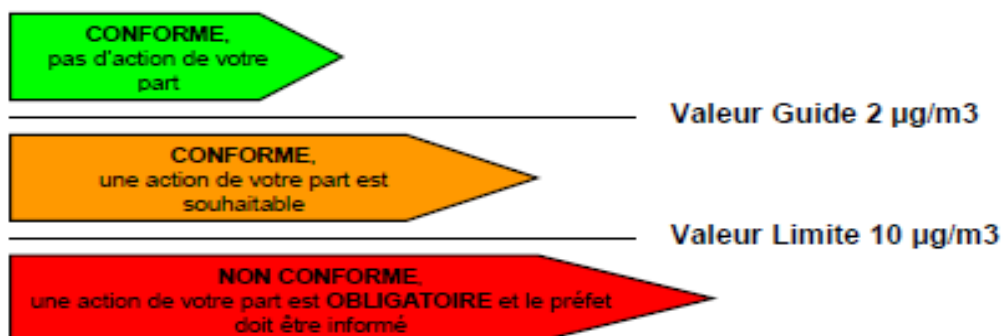
4. 4. QAI

Mesure de la qualité de l'air du 31/01 au 04/02

FORMALDEHYDE



BENZENE



Ecole	Classe	Formaldéhyde en µg/m ³	Benzène en µg/m ³
Montmiral	Petite section	10	0,8
Montmiral	Moyenne / Grande section	10,5	0,8
Saint Michel	Garderie	11,2	0,8
Saint Michel	CE1	8,2	0,8

SIVU

COMPTES SIVU FIN 2021

	REALISE 2020	PREVI 2021	REALISE 2021
RECETTES	55 499,00 €	63 057,00 €	57 871,00 €
REMBOURSEMENT LOCATIONS	2 082,00 €	2 000,00 €	1 795,00 €
RECETTES TOTALES	53 417,00 €	61 057,00 €	56 076,00 €
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	13 471,00 €	15 655,00 €	15 152,00 €
TRAVAUX ET ACHATS PREVUS	0,00 €	6 570,00 €	6 180,00 €
CHARGES FINANCIERES	43 221,00 €	42 825,00 €	42 051,00 €
RESULTAT ANNEE	-3 275,00 €	-3 993,00 €	-7 307,00 €
TRESORERIE	18 594,00 €	14 601,00 €	7 294,00 €

● Sujets Diverses :

- ONF : en forêt de Montmiral abattage de chêne pour un volume estimé de 22 unités.
- Les rampes de l'église seront posées jeudi et peintes si cela convient.
- Les illuminations de Noël : un choix a été fait sur des produits d'occasion, les devis sont en attentes.
- La peinture des volets de la cantine a été achevée.

Il est 22h 20 le Conseil Municipal est clos

La secrétaire de séance

Carole ATHALE